

VILLE DE NYONS

N° 38 / 2025

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de logement formulée par le Dr A. CATTANEO BEGUE, maître de stage pour des internes en médecine générale de la faculté de Marseille, en vue de loger ces internes.

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat de location dudit appartement avec Mme Nadia ZERHOUNI interne en médecine ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De conclure un contrat de location de l'appartement situé au 24 Av. Henri Rochier avec Mme Nadia ZERHOUNI.

ARTICLE 2

Le contrat de location est accordé à titre gratuit, avec un forfait mensuel de 50 € pour les charges, pour une période de six mois débutant le 1er mai 2025 et se terminant le 31 octobre 2025.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 6 mai 2025

Le Maire de NYONS,

Pierre COMBES

